

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 juin 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 24 ; de présents = 19 ; de votants = 23

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit juin à vingt heures zéro minutes, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURÉ, Maire de QUÉVERT.

Date de convocation : 12/06/2025

Date de publication : 24/06/2025

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Catherine DENIEL, Francis ADNOT, Sylvie LESNÉ, Mélanie RIO, Mélanie DEQUÉ, Éric YGER, Joseph BRAULT, Yannick LUCAS, Françoise LEOST-TREMEL, Nathalie BONNOUVRIER, Christophe LECLERC, Arnaud AUBAULT, Dimitri GEA, Jean-Luc ALLORY, Anne CHARRÉ, Jean-Yves ANGER, Sylvie MEUNIER, Antoine DEGUEN

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES : Didier LESAICHERRE (pouvoir à Eric YGER), Maryam ABOU-MERHI (pouvoir à Dimitri GEA), Clément ROUSSEAUX, Bénédicte RUISSEAU (pouvoir à Mélanie RIO), Brigitte JUGUE-FOURNET (pouvoir à Anne CHARRÉ)

SECRETAIRE DE SEANCE : Yannick LUCAS



AFFAIRE 2025.034 : BUDGET COMMUNE 2025 : DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Budget 2025 de la Commune doit faire l'objet de décisions modificatives pour prendre en compte :

En fonctionnement :

- le remboursement de l'assurance dommage ouvrage, suite aux dégâts des eaux, pour les travaux de réfection de la toiture et du parquet pour le complexe sportif du Courtil (75888)
- un virement à la section d'investissement (023)

En investissement :

- un virement de la section de fonctionnement (021)
- les travaux de réfection de la toiture et du parquet pour le complexe sportif du Courtil (21314)
- le don du Lions Club pour les travaux de signalétiques au Vallon Sauvage, (10251) et (2152)
- une modification de compte d'imputation pour les travaux et la subvention de Dinan Agglomération relative à la zone de sédiments pour la VC2 (chapitres 040/023-041/013)
- une diminution de l'enveloppe allouée au bardage du restaurant scolaire (21312)
- le remboursement de l'avance versée au début des travaux de la VC2 (238)

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
023 Virement à la section d'investissement	27 285.90 €	
75888 Remboursement dommage ouvrage suite dégâts des eaux		27 285.90 €
TOTAL	27 285.90 €	27 285.90 €
Investissement	Dépenses	Recettes
021 Virement de la section de fonctionnement		27 285.90 €
op12 Groupe scolaire 21312 Bardage au restaurant scolaire	- 4 500.00 €	
op71 Vallon Sauvage 2152 Sentier d'interprétation	15 000.00 €	
op71 Vallon sauvage 10251 Don Lions club		10 500.00 €
op174 Complexe sportif 21314 travaux pour le parquet et la toiture	27 285.90 €	
op 222 VC2-2315 Travaux zone des sédiments -chapitre 041	- 60 000.00 €	
op 222 VC2-2315-Travaux zone des sédiments-chapitre 023	90 000.00 €	
op222 VC2-13151 Subvention Dinan Agglomération zone des sédiments-chapitre 041		- 90 000.00 €
op222 VC2-238 remboursement avance travaux Lot 1de la VC2-chapitre 041		30 000.00€
op222 VC2-13151 subvention Dinan Agglomération zone des sédiments-chapitre 013		90 000.00 €
TOTAL	67 785.90 €	67 785.90 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

A L'UNANIMITÉ

APPROUVE la décision modificative présentée ci-dessus.

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à ces virements de crédits.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire,

Philippe LANDURÉ

